

## Mort de Robert Boulin : sa famille organise une reconstitution officielle, quarante ans après les faits

par ARIANE GRIESSEL

La famille de Robert Boulin, ministre du Travail retrouvé mort dans un étang des Yvelines le 30 octobre 1979, organisait, ce lundi, une reconstitution des faits. Conscients que ce rendez-vous n'a aucune valeur juridique, les proches de l'ancien résistant espèrent surtout faire accélérer le processus judiciaire.



Reconstitution de la mort de Robert Boulin à l'étang du Rompu (Yvelines) le 28 octobre 2019 © Radio France / Ariane Griessel

Ce lundi matin, selon des témoins, la luminosité est la même que quarante ans plus tôt, à l'étang du Rompu, sur la commune de Saint-Léger-en-Yvelines (Yvelines). Mais, en cette matinée d'automne, ce sont surtout des zones d'ombres qu'essaye de dissiper la famille de Robert Boulin, en organisant une reconstitution officielle de sa mort, à l'aide de témoins et d'un comédien, chargé d'incarner la victime.

Lorsque, le 30 octobre 1979, le corps du ministre du Travail est découvert au cœur de la forêt de Rambouillet, dans l'étang, l'enquête conclut à un suicide, dû à sa mise en cause dans une transaction immobilière pour l'achat d'un terrain à Ramatuelle

(Var). Sa famille, elle, penche pour un assassinat, justifié par la crainte que Robert Boulin révèle un système de financement occulte du RPR, sur fond de dérive mafieuse du SAC (service d'action civique) gaulliste. Elle a obtenu, en 2015, l'ouverture d'une nouvelle instruction, pour « *enlèvement, séquestration et assassinat* » après un non-lieu rendu en 1991.

### « Il y a une inertie insupportable »

« *J'ai porté plainte en 1983 et nous attendons cette reconstitution depuis 1983 (...). Nous avons décidé qu'il fallait rendre public le fait que le dossier n'avance pas, qu'il y a une inertie insupportable, qu'il y a des témoins qui sont âgés* », explique la fille de l'ancien maire de Libourne, **Fabienne Boulin-Burgeat**, assumant l'opération de communication, dans un rendez-vous qui n'a aucune valeur judiciaire. « *Je pense que ça n'avance que si je fais avancer. Autrement, il y a une inertie honteuse de la part de la justice depuis quarante ans. Qu'on ne veuille pas dire la vérité sur la mort de ce Juste, qui gênait tellement le parti chiraquien... c'est sûr que ça gêne. Mais je ne lâcherai pas avant que mon père retrouve son honneur, et que, en tant que citoyenne, je puisse avoir plus confiance dans la justice* ».



Le comédien incarnant Robert Boulin se rend dans l'endroit de l'étang où le premier témoin affirme avoir vu le corps du ministre © Radio France / Ariane Griessel

Deux témoins apportent tout de même leur concours à cette reconstitution. Et avancent deux versions, pour un même mort : « *C'est là : six ou sept mètres en partant de la berge...* », décrit l'un d'eux, désignant l'endroit où il a vu le corps de Robert Boulin, dans l'étang. « *Vous êtes sûrs ? Moi j'avais vraiment le souvenir qu'il était là-bas !* », répond l'autre.

L'un est médecin du Samu, arrivé rapidement sur place, vers 8h30, l'autre policier, appelé un peu plus tard sur les berges de l'étang. Chacun tient à sa version, et chacun avance des arguments jugés valables, laissant penser que la dépouille a pu être déplacée entre le départ du premier et l'arrivée du second.

*« Le premier témoin confirme bien, alors qu'il n'a pas vu la sortie du corps, que le visage était rempli d'ecchymoses, que le bras était levé, et le second témoin, lui, constate que le corps était complètement sous l'eau. Y a-t-il eu un transport du corps, un déplacement du corps dans l'étang ? Là où je ne peux pas imaginer que le premier témoin se trompe ou qu'il ait reconstitué son souvenir, c'est qu'il explique très précisément avoir vu les gendarmes lui faire signe, avoir fait le tour de l'étang, pour rejoindre l'endroit où le corps de Robert Boulin a été découvert », s'étonne Marie Dosé, l'avocate de la famille Boulin. Pour elle, cette reconstitution « nous apprend qu'il y a un problème sur l'emplacement du corps, et que le premier témoin arrivé sur les lieux voit le corps à un endroit complètement différent de l'endroit que situe le second témoin arrivé un peu plus tard. Quel que soit l'endroit, on est à 60 cm d'eau, à l'époque en tout cas, un positionnement du corps qui ne ressemble pas tout à fait à celui d'un noyé. »*

### **« Une affaire d'État »**

Pendant deux heures et demie, chacun raconte « son » 29 octobre 1979, cherchant des explications aux incohérences : végétation qui a changé, travaux aux abords de l'étang... Un récit à l'aide du comédien dont la ressemblance avec la victime est frappante, lui qui s'est glissé au propre comme au figuré dans les habits de l'ancien ministre. *« Ici, je n'arrive pas à me mettre à genoux, sinon j'ai la tête sous l'eau, lance-t-il au groupe resté sur la berge. Là, je m'enfonce dans la vase, mais j'arrive à avancer ».*



Fabienne Boulin-Burgeat (g.) et Marie Dosé comparent le récit d'un témoin aux archives d'octobre 1979 © Radio France / Ariane Griessel

Le tout sous les yeux de Fabienne Boulin-Burgeat : *« Cela fait quand même quarante ans que l'on attend, je pense que, là, il faut qu'il y ait une priorité pour qu'on dise la vérité sur l'assassinat de Robert Boulin, sur le fait que c'est une affaire d'État. On invoque la raison d'État, mais il s'agit, pour moi, d'une raison privée d'État, c'est-à-*

*dire qu'elle n'est pas dans l'intérêt général : c'était dans l'intérêt de certains de supprimer Robert Boulin, qui était gênant en 1979* », argue la fille de l'ancien ministre.

*« Nous avons peur que les quelques témoins qui ont été auditionnés, dans le cadre de cette procédure, ne soient plus là l'année prochaine, s'inquiète, pour sa part, M<sup>e</sup> Dosé. Voilà quatre années que nous attendons le déplacement sur les lieux. Quatre années où, chaque mois d'octobre, on nous explique qu'il faut encore attendre un an, et nous avons assez perdu de témoins comme cela dans cette affaire. Donc il était important que nous puissions nous rendre là avec des personnes qui ont vu, ce jour-là, le corps de Robert Boulin dans cet étang, et qui peuvent témoigner avant de disparaître du dossier. »*

### **Aucune valeur juridique**

La famille de Robert Boulin procède méthodiquement avec ces témoins, comparant leur récit aux documents de l'époque, aux photos, lorsqu'il y en a, ainsi qu'aux plans de l'étang, à l'échelle approximative. Tout en admettant que cette remise en situation n'a aucune valeur juridique. *« Je verserai, à titre d'information, ce que nous aurons constaté. Ce n'est évidemment pas un élément de preuve, ça n'a pas les garanties que constitue un acte judiciaire (...) mais on fait ce qu'on peut avec ce qu'on a, ou plutôt ce qu'on nous concède, et comme on en nous concède pas grand-chose depuis quatre ans, Fabienne Boulin a décidé d'organiser cette reconstitution citoyenne »*, ajoute son avocate.

Mi-septembre, le juge chargé du dossier à Versailles, a mandaté quatre experts pour déterminer les causes de la mort de Robert Boulin. Leurs conclusions sont attendues en mars 2020. L'annonce de cette expertise est intervenue moins d'une semaine après que la famille Boulin a dit vouloir organiser cette reconstitution. ■